

PRÉFET DU CHER

Avis d'enquête publique Installations classées pour la protection de l'environnement

- **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale relative à la modification du nombre d'emplacements d'un élevage de volailles
 - **DEMANDEUR** : SCEA du Champ des Augerons (Siège social : « Le Champ des Augerons » à Ennordres)
 - **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : Le bâtiment d'élevage de volailles est situé au lieu-dit « Le Champ des Augerons » sur la commune d'Ennordres)
 - **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : **32 jours**, du mardi 02 novembre 2021 à partir de 9h00 au vendredi 03 décembre 2021 jusqu'à 12h00
 - **LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE** comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant est déposé sur le site internet des services de l'État (www.cher.gouv.fr) et à la mairie d'Ennordres où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront être adressées directement au commissaire enquêteur à la mairie d'Ennordres pendant la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.
- Le public pourra également formuler ses observations, pendant la durée de l'enquête, à l'adresse électronique suivante : pref-ep-augerons-ennordres@cher.gouv.fr Ces informations seront publiées sur le site internet des services de l'État (www.cher.gouv.fr).
- Ce dossier a été réalisé par la chambre d'agriculture du Cher – monsieur Christophe Debrabandère - 2701 route d'Orléans – 18230 Saint-Doulchard – c.debrabandere@cher.chambagri.fr Tél. : 02.48.23.04.37
 - Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès de monsieur Flavien JAJKO, co-gérant de l'exploitation : jajko.flavien@gmail.com Tél. : 06 18 95 73 10
 - Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – secrétariat général - service de la coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement - place Marcel Plaisant - 18 000 Bourges - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
 - M. Joseph Cros, ingénieur militaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans, se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Ennordres les jours suivants :
- mardi 2 novembre 2021 de 9h00 à 12h00,
 - lundi 8 novembre 2021 de 15h00 à 18h00,
 - jeudi 18 novembre 2021 de 9h00 à 12h00,
 - vendredi 26 novembre 2021 de 9h00 à 12h00,
 - vendredi 3 décembre 2021 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie d'Ennordres, à la préfecture du Cher – secrétariat général - service de coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet du Cher prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

mention signé

Carl ACCETTONE